AVIS DE VACANCE	Cadre d'emplois : Éducateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives **Quotité :** Temps complet **Publication:** interne/externe	Date de création **15/10/2019** Date de mise à jour **15/10/2019** Note de service n°**2019/86** EL/MN/VD/MC
Ville de Saint-Martin-d'Hères		
Filière : Sportive **Catégorie** : B	Délai de dépot des candidatures Le vendredi **29 novembre** 2019 inclus	

DIRECTION GENERALE DES SERVICES / DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DIRECTION GENERALE ADJOINTE : Services à la Population
DIRECTION : Vie Locale, Sports, Jeunesse, Prévention
AFFECTATION : Service des activités physiques et sportives

Éducateur sportif

Titulaire du **BEESAN** (Brevet d'État d'Éducateur Sportif des Activités de la Natation)

1. Contexte

La commune de Saint-Martin-d'Hères, en pleine croissance démographique (39 000 habitants), est la 2ème ville du département de l'Isère. Elle est au cœur du développement de nombreux projets et accueille le Domaine Universitaire avec près de 50 000 étudiants et employés. Ville dynamique et solidaire, qui fait partie de l'agglomération de Grenoble Alpes Métropole (près de 400 000 habitants).

L'ambition de l'équipe municipale est de permettre à chaque Martinéroise et Martinérois, quel que soit son âge et son niveau, d'accéder à une pratique sportive. C'est pourquoi la commune a mis en place l'École Municipale des Sports (EMS), structure aussi bien sportive qu'éducative qui intervient dans le cadre scolaire et extra scolaire.Elle permet à tous les enfants d'apprendre à skier et à nager au cours de séances dispensées par les éducateurs municipaux (Étaps) dans le cadre scolaire. Ou encore, aux retraités de se maintenir en bonne santé en pratiquant des activités adaptées à leur âge.

2. Missions du service

Le service des Activités Physiques et Sportives a pour missions l'élaboration et la mise en œuvre des activités sportives directement déployées par la collectivité en direction des usagers enfants jeunes adultes et seniors.

3. Activité du poste

Sous l'autorité du chef de service, l'éducateur sportif doit :

Activités principales :	Activités complémentaires
• **Préparer, animer des séances d'activités multisports** en direction de tous les publics (enfants, adolescents, adultes et sénoirs) • **Encadrer** des activités physiques et sportives dans le cadre scolaire et péri-scolaire. • **Participer à la surveillance du bassin et aux activités aquatiques** (cours de natation, aquagym ...) de la piscine municipale sur la période estivale, encadrement et surveillance de toutes les activités aquatiques pour tous les publics (baignade, natation scolaire, aquagym adultes et seniors ...).	• **Participer aux différents projets élaborés avec les partenaires** : Éducation Nationale, associations d'éducation populaire, services de la ville dans le cadre de manifestations ponctuelles, ou propre au service : activités régulières, animations vacances, journées portes ouvertes, action contre la violence dans le sport, séjours sportifs, sorties familiales • **Participer à l'activité générale du service** Contribution éventuelle en cas de besoin et en fonction des compétences possédées à toutes les autres tâches du service.

4. Profil recherché

Sportif(ve) avéré(e), vous disposez d'un profil « multi-sports », et d'une aisance avec tous types de publics dans le cadre d'animation et d'encadrement d'activités sportives.

Connaissances	Qualités
• Environnement territorial FPT cat B et de la collectivité • Droits et obligations des usagers • Gestion des situations de stress et de régulation des tensions • Connaître le cadre législatif et réglementaire des activités physiques et sportives en France • Connaître le fonctionnement,les orientations sportives et les partenaires de la collectivité • Connaître les règles d'hygiène, de sécurité liées aux pratiques sportives et les gestes de premiers secours.	• Sens du travail en équipe et en partenariat dans le respect mutuel des cadres d'interventions • Qualités relationnelles - Sens de l'écoute • Capacité à transmettre une expertise technique • Adaptabilité : - aux différents interlocuteurs : partenaires, public de tous âges... - aux évolutions de l'environnement et des besoins - aux imprévus : aléas climatiques.... • Sens de l'organisation et des responsabilités • Discrétion professionnelle • maîtrise de soi en situation conflictuelle.

Savoir faire
• Appliquer et faire appliquer les réglementations concernées (sportive et sécurité) • Intégrer des publics divers et leur faire partager les valeurs éducatives et sociales des activités physiques et sportives • Savoir utiliser les outils informatiques et bureautiques

5. Conditions

Conditions d'accès/aptitudes/spécificités	Conditions d'exercice particulières
• Possession du Brevet d'État d'Éducateur Sportif des Activités de la Natation (**BEESAN** requis) • PSE1 « Premier Secours en Equipe de niveau 1 » • PSC 1 « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » • Permis B conseillé	• **Dans le cadre scolaire la mission s'exerce sous la responsabilité fonctionnelle du chef d'établissement scolaire** • Travail au sein d'équipements sportifs (gymnases, piscine, etc.), en milieux naturels (bases de loisirs, etc.) ruraux ou urbains ... • Horaires : 35h00 réparties comme suit: d'intervention APS – 2h00 de réunion – 11h00 de préparation et déplacements • **Contraintes horaires liées notamment au fonctionnement estival de la piscine municipale** • Disponibilité nécessaire pour les manifestation exceptionnelles, remplacements • Organisation des congés permettant la continuité du service public
Conditions de rémunération	
• Traitement de base aux conditions de la Fonction Publique Territoriale (FPT) • Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)	

Avantages et participations de l'employeur

Sans condition d'ancienneté

- Plan de Déplacement d'Administration (PDA) remboursement à hauteur de 70% de l'abonnement (plafond de 86,16€ /mois)

- Mutuelle labellisée FPT : participation selon la composition de la famille

- Prévoyance labellisée FPT : participation selon l'indice

Sous condition de 3 mois d'ancienneté

- Prime annuelle : versée en 2 fois (juin et novembre)

- Proposition d'adhésion au Comité des Œuvres Sociales (COS) donnant droit à des prestations et avantages (loisirs, culture, événements, familiaux…)

- Restaurant collectif

Les activités et compétences sont susceptibles d'être actualisées en fonction de l'évolution du service public, des techniques de travail et des organisations.

Les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des Éducateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives, titulaires ou lauréats du concours, intéressés par cet emploi, voudront bien faire acte de candidature, **(lettre de motivation + CV obligatoire)** à : Monsieur Le Maire - Direction des Ressources Humaines - Service Développement Emploi et Compétences **par mail secteur.recrutement@saintmartindheres.fr**

(tampon)	**Le Directeur Général des Services**
VILLE DE SAINT-MARTIN-D'HÈRES (Isère)	